

Procès-verbal de la réunion n° 12 du Conseil d'Administration du 7 février 2013

Présents : Mmes I. Delrue, C. Porphyre, Mrs JP. Delchef (*Président*), J. Ringlet (*Vice-président*), M. Collard (Trésorier général), P. Flament, A. Geurten, J. Nivarlet, L. Lopez (*Secrétaire général*).

Excusé : D. Doyen (*raison médicale*), B. Scherpereel (occupations professionnelles), A. Kaison (maladie)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 14/01/2013 & 19/01/2013 (Skype)

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance des PV des réunions reprises sous rubrique et les approuvent sans remarques.

2. Suivi des décisions prises par les conseils d'administration des 14/01 et 19/01/2013

2.1. Suivi des décisions prises par le Conseil d'Administration du 14/01/2013

Les membres du CDA ont pris connaissance des courriers expédiés par le secrétaire général.

2.2. Dossier Céline De Roy

Le président fait rapport de l'entrevue avec la joueuse. A l'issue de la discussion qui a suivi sur la base de l'argumentation présentée par la joueuse, les membres du CDA décident à la majorité de ne pas octroyer la dérogation et de maintenir la décision initiale.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de cette décision.

2.3. Suivi des décisions prises par le Conseil d'Administration le 19/01/2013 (réunion Skype)

Les membres du CDA ont pris connaissance des courriers expédiés par le secrétaire général.

3. Préparation de l'assemblée générale du 23 mars 2013

3.1. Projet de l'ordre du jour

Le projet est établi et la répartition des tâches à remplir est définie

3.2. Propositions de modifications statutaires

Les membres du CDA prennent connaissance du document transmis par la commission législative, apportent des commentaires et figent leur position sur la rédaction de certains amendements.

3.3. Echos de la commission législative 30 janvier 2013

Le président fait rapport de la réunion qui s'est tenue le 30 janvier 2013.

3.4. Echos des réunions des groupes parlementaires

Tous les groupements ne se sont pas réunis à ce jour.

3.5. Calendrier des prochaines réunions préparatoires (CL, CF et publication de l'ordre du jour)

Commission législative le 20/2, Commission financière entre le 19 et 1^{er} mars et publications des documents définitifs pour le 1^{er} mars

4. Affaires du personnel

4.1. Dossier Yvan Slangen

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier expédié par le président au groupe S. Nous attendons leur réponse afin de réagir auprès du conseil de l'intéressé.

4.2. Dossier F. Wilmot

La demande de congé de 2 ans accordée à l'intéressé se termine fin juillet 2013. L'intéressé demande une prolongation d'un an. Les membres du CDA, à l'unanimité, marquent leur accord pour prolonger le congé jusqu'au 31 juillet 2014.

5. Affaires administratives

5.1. Gestion du BNT Dames

Le président informe les membres du conseil d'administration des résultats de la réunion du 21 janvier 2013.

5.2. Candidature à l'organisation du tournoi qualificatif dames CE2013

Le président explique que la FIBA a décidé de confier l'organisation à la Finlande. L'AWBB regrette le revirement de position de la FIBA au vu des démarches effectuées pour organiser un événement international en Belgique.

5.3. Rapports des différentes sessions de la journée d'études FWB du 11 janvier 2013

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des rapports.

5.4. Inscription aux Universiades

Le conseil d'administration prend connaissance de la décision du Conseil d'Administration de la FRBB a pris la décision d'inscrire une équipe nationale aux Universiades qui se déroulent en juillet 2013 à Kazan.

6. Affaires financières

6.1. Sanction pour non-paiement de la facture fédérale

Le conseil d'administration prend connaissance de l'avis du trésorier général qui informe que le dernier club a honoré sa dette le jeudi 16/1/2012.

7. Exercice des compétences administratives du CDA

7.1. Dossier BC Carnières

Le président rappelle les conditions que le Conseil d'Administration avait fixées pour la poursuite des activités sous le matricule 1408 :

- La dissolution de l'ASBL
- La création d'une nouvelle ASBL
- L'engagement de la poursuite de la compétition
- Pas de mutation de joueurs entre la D3 et la P1 jusqu'au 30 juin 2013 (à l'exception des "PC53")
- Pas de participation de l'équipe P1 à la montée en R2 (non-participation aux play off en P1) et uniquement imposition prévue par le règlement provincial de l'amende uniquement si les play-off n'ont pas lieu.

En application de l'article PA 81, conscient que les problèmes rencontrés par le BC Carnières ont été causés par des actes isolés qui font l'objet d'une procédure judiciaire, constatant qu'une solution peut être envisagée pour maintenir l'encadrement actuel des équipes et de leurs membres, le conseil d'administration marque son accord pour transférer les droits et obligations fédéraux du matricule 1408 à une nouvelle ASBL sur la base des conditions visées ci-dessus.

7.2. Dossier Ethias

Les membres du CDA ont pris connaissance des commentaires du président de la réunion qui s'est tenue avec le représentant de l'assureur le 11 décembre 2012. La réunion qui était prévue le 08 février 2013 a été reportée.

7.3. Rapport de l'assemblée provinciale des clubs de Luxembourg du 28 janvier 2013

Les membres du CDA ont pris connaissance des commentaires du secrétaire général et du président.

7.4. Demande de dérogation des clubs luxembourgeois de P1 dames

Les membres du CDA sont saisis d'une demande des clubs de P1 dames qui souhaitent de ne pas se voir imposer l'obligation au champion provincial de régionale 2 à l'issue de cette saison.

Le conseil d'administration a reçu un document de chaque club concerné par la montée pour l'obtention de la dérogation. Les membres du CDA, à la majorité, décident d'octroyer la dérogation aux clubs de la province de Luxembourg.

Une autre idée qui était émise lors de l'assemblée du 28/1 était que l'équipe luxembourgeoise qui participe actuellement au championnat de R2 dames ne descende pas s'il était concerné par cette rétrogradation. Les membres du CDA décident que, si aucun club de la province ne souhaite monter de division, la province laissera sa place à un montant d'une autre province, en l'occurrence la province de Hainaut.

Si aucun club des 4 autres provinces ne souhaite monter de division, on sauverait un club descendant. Il n'y aurait donc aucun match de barrage en R2 dames pour la descente en cette fin de saison.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, en aucun cas, la province de Luxembourg ne pourra revendiquer une place en R2 dames la saison prochaine.

7.5. Approbation du règlement des playoffs de la province de Namur

Les membres du CDA prennent connaissance du règlement reçu de la province de Namur tel qu'adapté aux considérations émises par le conseil d'administration et l'approuvent à l'unanimité.

7.6. Demande de dérogation du club Dolhain – joueuse Alice Kirch (06/07/1999 – id.317771)

Les membres du CDA ont pris connaissance d'un mail expédié par le club demandant une dérogation pour que la joueuse, qui est pupille 2^{ème} année, puisse renforcer l'équipe "cadettes". Les membres du Conseil d'Administration, à la majorité, refusent d'accorder la dérogation demandée vu la proximité de la fin de championnat et l'existence d'une équipe minimales au sein du club.

8. Exercice des compétences judiciaires du CDA

8.1. Evocation Conseil d'appel du 05 janvier 2013 SFX Verviers-Gaulois Ombret

Les membres du conseil d'administration ont examiné le procès-verbal du conseil d'appel du 5 janvier 2013 et décident à l'unanimité d'évoquer ce dossier.

- Attendu que le conseil d'appel, suite à une réclamation introduite par les Gaulois Ombret , a décidé de faire rejouer un match de poussins (!) pour le motif qu'il avait été dirigé par un arbitre de club ayant un lien de parenté direct avec le coach et un joueur , affiliés tous trois au club 0169 SFX St MICHEL VERVIERS ;
- Attendu que le conseil d'appel a motivé sa décision par le fait que l'article 45.4 du code de jeu qui précise que « les arbitres désignés pour une rencontre donnée ne doivent avoir aucun lien avec l'une ou l'autre des équipes sur le terrain de jeu » n'avait pas été respecté ;
- Attendu que de ce fait le conseil d'appel considère dès lors que la rencontre n'a pas été valablement disputée et qu'elle doit être rejouée ;
- Attendu que le conseil d'administration rappelle les principes qui ont initié la création d'une nouvelle catégorie d'arbitres, à savoir les arbitres de clubs, qu'il s'agissait d'une part de pallier le manque d'arbitres et d'autre part d'attirer de nouveaux candidats à l'arbitrage limitant toutefois leurs activités à des catégories de jeunes pour lesquels l'essentiel est l'apprentissage d'une nouvelle discipline sportive et ce au sein d'un environnement connu, à savoir leur club ;
- Attendu qu'il est quasiment certain que la FIBA, détentrice et gestionnaire du code de jeu, n'a pas connaissance de cette catégorie d'arbitres en Belgique et que de ce fait se pose la question de la pertinence de la référence à un article du code du jeu pour définir le statut de ces arbitres bénévoles ;
- Attendu que par ailleurs, il est illusoire d'escompter la présence d'arbitres bénévoles qui n'auraient pas de lien de parenté avec un coach ou avec un joueur du club dans lequel ils ont accepté d'officier ;
- Attendu qu'enfin, l'application dudit article du code de jeu reviendrait à nier l'existence des compétitions des moins de 12 ans et devraient inciter les instances fédérales à ne plus les organiser.

Les membres du CDA décident :

- d'annuler la décision prise par la chambre d'appel ;
- de saisir la commission législative pour qu'elle se prononce sur l'utilité de préciser dans les statuts la référence ou non à l'article 45.4 du code du jeu ;
- de confier au comité provincial de Liège de gérer le volet sportif de ce dossier, le match concerné ayant déjà été rejoué.

8.2. Evocation CP BBW – Chafchafi

Les membres du conseil d'administration ont examiné les documents. Ils décident le maintien de l'évocation

9. Départements

9.1. Département arbitrage

9.1.1. Prise de connaissance du PV de la réunion du 17 janvier 2013

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du département qui a eu lieu le 17 janvier 2013.

9.2. Département Coupe AWBB

9.2.1. Résultats des ½ finales

Les membres du CDA ont pris connaissance des résultats enregistrés et publiés sur le site. Ils se réjouissent de la bonne organisation de ces ½ finales et remercient les différents clubs organisateurs.

9.3. Département Compétitions FRBB

9.3.1. Organisation de la finale de la coupe de Belgique Dames & relevé des candidatures

Au départ, 8 clubs ont demandé à recevoir le cahier des charges. Le CDA les remercie pour leur demande.

Le responsable du département signale que 4 clubs ont accepté le cahier des charges. Il s'agit de BC Ciney, Royal Spirou Pont de Loup, Mons Hainaut et Excelsior Bruxelles. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

9.3.2. Rapport de la réunion avec les clubs de D2 Messieurs du 30 janvier 2013

Le responsable du département relate les diverses questions, notamment, l'obtention des licences en D2.

3 clubs ont confirmé leur intérêt d'obtenir la licence de la D1.

Le cas des joueurs étrangers (non FIBA Europe) a été évoqué. Il y a actuellement 17 joueurs étrangers pour 15 clubs. Le rapport parviendra prochainement.

Les clubs souhaitent garder la même formule pour la saison prochaine (phase classique + playoffs à 4)

La BLB a proposé l'arbitrage à 3 en D2 et les clubs seraient d'accord sur la proposition qui doit toutefois être appréhendée avec la question de l'arbitrage en division 1 dames.

9.3.3. Rapport de la réunion avec les clubs de D1 Dames du 31 janvier 2013

Le responsable du département informe de la non-parution du PV.

Il y a 30 joueuses étrangères pour 12 clubs.

Le statut quo en ce qui concerne le règlement est proposé pour la prochaine saison.

Le partage des recettes pour la coupe de Belgique.

Le Season opening tel que prévu actuellement n'intéresse plus les clubs. Plusieurs formules sont envisagées.

10. Nouvelles de la FRBB

10.1. Prise de connaissance du PV de la réunion du 4 décembre 2012

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du PV.

10.2. Prise de connaissance du PV du Conseil d'Administration . du 15 janvier 2013

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du PV.

10.3. Prise de connaissance du PV de l'AG du 15 janvier 2013

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du PV de l'assemblée générale.

10.4. Règlement de la compétition BDL

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du constat que certains clubs évoluant en BDL ne respectaient pas le règlement en matière du respect de l'âge des joueurs.

10.5. Prise de connaissance de la réclamation de US Lambusart

Cette réclamation sera traitée lors du CDA de la FRBB le 11 février 2013

10.6. Prise de connaissance des staffs des équipes nationales de jeunes en 2013

Les staffs se composent comme suit :

Filles : Pierre CORNIA (head coach) et Gerrit DRIESSENS (assistant-coach)

Garçons : Vincent BOUFFIOUX (head coach) et Pieter PAS (assistant-coach)

Les Championnats d'Europe se dérouleront aux dates et lieux suivants :

Filles : 01 au 11/08/13 à Varna, Bulgarie.

Garçons : 08 au 18/08/13 à Kiev, Ukraine.

11. Calendrier des activités

11.1. Le 24 février 2013 : JRJ à Namur

12. Divers

Claire Porphyre :	Folders à établir qui seront distribués aux JRJ. Propositions d'installation des panneaux pour les finales ces coupes AWBB.
Patrick Flament :	Propositions de joueurs étrangers – date de la prochaine assemblée FRBB Proposition modifications des statuts.
Jacques Ringlet :	Non désignation d'arbitres à Ciney Reçu documents de Braga Avancement des travaux e-learning
José Nivarlet :	Problème d'une élève (P.C.) qui a beaucoup d'absences à l'école. Activités CRF 17/4 Draft nouveaux joueurs 24/4 journée "portes ouvertes" 21/6 journée finale activités jeunes 29/6 journée finale – 10 ans du CRF
Alain Geurten :	Réunion AISF arbitrage
Lucien Lopez :	Propose l'achat de polos pour les représentants du CDA, Parlementaires, comités provinciaux, commissions, CJP, CJR, chambre d'appel, procureurs, membres des départements de l'AWBB dans le cadre des 10 ans d'activité de l'AWBB. Le polo sera utilisé lors des différentes manifestations de l'AWBB. Les membres du CDA approuvent la proposition.
Michel Collard :	Bilan provisoire 2012 Logiciel EASI FINANCIAL Judiciaire : jurisprudence AWBB

La réunion se termine à 22 heures 30

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général